

DECISION DU PRESIDENT

Décision n°2025-32 : Mise à jour de la signalétique de l'Espace Germain Aubert à Valréas (84600) et des Zones d'Activités Economiques du territoire de la CCEPPG : ZA Grignan Nord (26230), ZA Grignan Sud (26230), ZA Clavon à Valaurie (26230), ZA la Grèze à Valréas (84600)

Vu l'article L. 5211- 10 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2025-04 du Conseil Communautaire en date du 6 février 2025, portant délégation de pouvoir au Président, l'autorisant notamment, pour la durée de son mandat, à *prendre toute décision, lorsque les crédits sont ouverts au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, la signature et le règlement des marchés publics, accords-cadres et conventions ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants*,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan définissant la compétence obligatoire « Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la Communauté »,

CONSIDERANT qu'il convient de mettre à jour la signalétique (Jalonnement, Relais Information Service et Totems) de l'Espace Germain Aubert et des zones d'activités du Clavon à Valaurie (26230), de la Grèze à Valréas (84600), ainsi que des zones Nord et Sud de Grignan (26230), reconnues d'intérêt communautaire, en prenant en compte les entreprises nouvellement installées ainsi que les entreprises qui ont éventuellement fermé,

Vu la consultation organisée auprès de prestataires aptes à assurer cette mission,

Le Président de la Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan :

DECIDE

Article 1 : DE SIGNER les offres tarifaires économiquement les plus avantageuses, annexées à la présente :

- Proposition de l'entreprise SICOM GRAND SUD, sise 3, Impasse du Plateau de la Gare à VENELLES (13770), relative à la mise à jour de la signalétique (Jalonnement, Relais Information Service et Totems de l'Espace Germain Aubert et des ZA Grignan Nord, ZA Grignan Sud, ZA Clavon à Valaurie, ZA la Grèze à Valréas), étant précisé que le coût de l'offre s'établit à 2 381,98 € HT, soit 2 858,38 € TTC.
- Proposition de l'entreprise CMAPUB, sise ZA du Meyrol – 9, avenue de la Feuillade à MONTELIMAR (26200), relative à la mise à jour de la signalétique du Relais Information Service de la ZA du Clavon de Valaurie, étant précisé que le coût de l'offre s'établit à 80 € HT (TVA non applicable selon l'article 293 du CGI).

Article 2 : D'INFORMER le Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance de cette décision qui fera l'objet des mêmes règles de publicité que celles applicables aux délibérations, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 3 : D'ADRESSER la présente décision à M. le Préfet de Vaucluse et à Mme le Receveur Municipal.

Fait à Valréas, le 2 juin 2025
Le Président,
Pierre-André VALAYER

